

TABLEAU DE DÉTERMINATION DES COÛTS D'UTILISATION (définis pour l'année 2023-2024)
PAR PROPRIÉTAIRE ET PAR TYPE DE STRUCTURE
 (Extrait de la délibération du CD en date du 28 juin 2017)

Année scolaire 2023-2024 – (Tarif 2023)

(Source INSEE – IRL du 2^{ème} trimestre 2023 +3,50%)

Propriétaire installations	Spécificité des installations		UTILISATEURS				OBSERVATIONS	
			Collégiens		Associations / Écoles			
			C.D. paie	Commune paie	C.D. paie	Commune paie		
COMMUNES	Couvertes		15,63 €/heure d'utilisation	Charges de fonctionnement	/	Charges de fonctionnement		
	Non couvertes		11,10 €/heure d'utilisation		/			
DEPARTEMENT	15 ans ou + de 15 ans et/ou Financement 100 % C.D.	Couvertes	7,81 €/heure d'utilisation	Charges de fonctionnement	/	7,81 €/heure d'utilisation		
		Non couvertes	5,55 €/heure d'utilisation		/	5,55 €/heure d'utilisation		
	- de 15 ans et/ou Financement 50/50 C.D. / Commune	Couvertes	7,81 €/heure d'utilisation	Charges de fonctionnement	/	0	Charges de fonctionnement	Gratuit pendant 15 ans à compter de la mise en service de la structure puis paiement à 50 % (7,81 €/h et 5,55 €/h)
		Non couvertes	5,55 €/heure d'utilisation		/	0		
	Financement à 100 % C.D.	Couvertes	0	/	Charges de fonctionnement	15,63 €/heure d'utilisation	/	
		Non couvertes	0	/		11,10 €/heure d'utilisation		